

CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PATRIMOINE NATUREL DE MAYOTTE		
AVIS n°2013-14		
Date : 27/03/2013	Plans Nationaux d'Actions (PNA) pour les dugongs et les tortues marines	Vote : unanimité

Le Parc naturel marin de Mayotte est l'opérateur et l'animateur des PNA Dugong et Tortues.

Il présente dans un premier temps l'état d'avancement du PNA Dugong. Les actions mises en œuvre sont des campagnes de communication et de sensibilisation, la création d'un livret pédagogique et le recensement des individus par la mise en place d'un réseau d'observateurs bénévoles.

Concernant le PNA Tortues marines, le PNMM présente la démarche adoptée. Ce plan d'actions prend en compte 5 espèces de tortues marines sur trois territoires du sud-ouest de l'océan indien (Mayotte, Réunion et TAAF). Le document présentera une partie commune puis sera décliné en partie opérationnelle spécifique à chaque territoire. Les instances de décisions sont également présentées. La DEAL de la Réunion est nommée DEAL coordinatrice de ce plan. Chaque territoire dispose d'un comité de suivi local et un comité de pilotage régional chapeaute le tout. Le CSPN sera consulté lors de l'élaboration de la partie spécifique à Mayotte. Le programme prévisionnel est présenté.

Avis n°2013-14 :

Le Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel de Mayotte émet un avis favorable à la mise en œuvre du PNA Dugong ainsi qu'à la rédaction du PNA Tortues.

Il rappelle néanmoins que les crédits affectés aux PNA sont très limités et qu'il ne serait pas crédible d'élaborer des PNA si les moyens ne sont pas disponibles.

Le Président du CSPN



CHAMSSIDINE Houlam